

BUDGET 2011 -CONSEIL MUNICIPAL Mars 2011

Il est impossible de débattre d'un budget communal sans évoquer la situation économique et financière sur le plan international, européen et sur le plan National .

A titre d'exemple, l'Allemagne est plus endettée qu'elle ne l'a jamais été : 1.700 milliards d'euros de dette .Cette situation nous interpelle étant donné notre appartenance à l'union économique et monétaire.

Dés que l'on évoque la situation financière d'une commune, on évoque systématiquement la baisse de la participation de l'État, de la Région, du département, dans les différentes dotations qui constitue une partie des recettes de la commune.

Tout le monde évite d'évoquer la dette publique c'est à dire la dette brute de l'ensemble des administrations Françaises représentant l'ensemble des engagements financiers, sous formes d'emprunts pris par l'État, les Collectivités Territoriales et les organismes publics français. La dette Publique estimée par l'INSEE a été évaluée pour la fin du troisième trimestre 2010 à : 1.575 milliards d'euros !

Il est donc logique que l'endettement du pays ait une répercussion sur les collectivités.

Toutefois, en Rhône-Alpes, en 2011 la dotation globale de fonctionnement s'élève à 581,3 millions d'euros pour 582millions d'euros en 2009

La dotation générale de décentralisation s'élève à 117 millions d'euros contre 178 en 2009.

Les autres dotations qui s'élèvent à près de 100 millions d'euros sont quasiment identiques aux dotations des autres années.

D'après l'Assemblée des Départements de France en 2010:

- 34 milliards d'euros ont été consacrés à l'action sociale,
 - 11 milliards d'euros aux frais de personnel,
 - plus de 5 milliards d'euros à la voirie,
 - 4 milliards et demi d'euros aux collègues
- et près de 2 milliards et demi d'euros aux pompiers.

Certes, l'État dans le cadre de la décentralisation a transféré aux régions et aux départements des compétences dont certaines d'entre-elles étaient souhaitées par ces Collectivités, estimant être mieux placées que les ministères pour connaître les besoins de financements dans le département.

C'est en fonction de ces éléments économiques et financiers, que nous venons d'évoquer rapidement, que l'on doit aborder et analyser le projet de budget 2011 d'une commune.

Ce projet de budget de la commune est un peu un budget en trompe-l'œil. D'un côté, on constate une baisse de certaines dépenses budgétées pour 2011, de l'autre côté des hausses significatives qui annulent, souvent arithmétiquement, l'opération.

Le document adressé aux Conseillers Municipaux, analyse longuement le contexte économique difficile actuel en mettant en exergue la volonté « d'optimiser et de rationaliser nos moyens » et par conséquence nos dépenses.

Dans son principe, nous souscrivons à cette démarche mais elle ne se traduit pas forcément au niveau des chiffres analysés tant en ce qui concerne le budget de fonctionnement que celui de l'investissement.

Le ralentissement de l'activité économique, en général, a une incidence financière importante sur le plan social et culturel mais la gratuité n'a jamais existé puisque ce que l'utilisateur ne paye pas, c'est le contribuable qui le paye.

Le concours de l'état et des collectivités territoriales dans les recettes de fonctionnement du budget de la commune pour 2011 représente:

- dotation de l'état 15 %,
 - métro+attribution compensation taxe professionnelle unique et dotation de solidarité communautaire 31%,
- ⑩ cela représente au total 46 % des recettes de la commune.

Le fond départemental de la TP pour 2011 augmente de 9,51% et représente 1.325 652,00 euros des recettes de fonctionnement.

La fiscalité propre à la commune représente aujourd'hui 36% des recettes de fonctionnement, ce qui représente une participation importante et significative des citoyens qui passe de: 18.900 000 ,00 en 2010 à 19.960 00,00 euros pour 2011.

Sur les 27 Communes de la METRO concernant celles dont le taux communal de la taxe Foncière 2010 est le plus élevé, on relève que la ville d'Echirolles se positionne au troisième rang du classement des communes.

Le montant du virement à la section d'investissement s'élève à : 2.486 000,00 euros soit une augmentation par rapport à 2010 de 22,18% (+ 448 000,00 euros) - (2.020 000,00 / 2.468 000,00).

On peut nous répondre que la section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la Collectivité et contribue à son développement ou répond à des besoins essentiels de la population.

La situation économique actuelle que nous ne maîtrisons pas, ne permet plus d'envisager des projets à long terme dont le coût augmentera forcément avec le Temps.

Les frais de fonctionnement des services enregistrent une diminution de : 458. 000,00 euros passant de 9.858 000,00 euros à 9.400 000,00 euros.

Les charges de personnel représenteront en 2011 une charge de : 27.585 000 euros (-765 euros (27. 585 767,00 / 36 .045 habitants).

Ce n'est pas le montant de ces charges de personnel qui nous interpelle .Les salaires ne doivent pas être une variable d'ajustement économique.

Par contre, on peut se poser la question du nombre de personnes employées par la Municipalité soit 600 personnes environ même si l'on tient compte de l'élément ETP.

Dans les charges de gestion courante 3 postes, en particulier, augmentent de près de 5% (subventions aux Associations, au CCAS, à EVADE, Centre du graphisme ..etc) représentant une augmentation totale de : **465. 500, 00 euros passant de 9.748 800,00 à 10.214 300,00 euros.**

Si cette augmentation est quasiment compensée au niveau des Contingents et Participations par une diminution globale de 449 000,00 euros il n'en demeure pas moins que les différentes Subventions sont importantes et représentent une charge par habitant de : 283 euros (10.214 300,00 / 36.045 habitants).

Par application des règles comptables, les dotations aux amortissements représentent tout de même: 1.35000, 00 euros .

Le montant total des dépenses de fonctionnement passe de 55.053 228, 00 euros en 2010
à : 55.506 821, 00 euros en 2011
soit une augmentation de: 453 593 00 euros.

En ce qui concerne la section investissement, globalement pour couvrir en 2011 -17.000 000,00 d'euros de dépenses d'investissement dont : 11.700 000,00 d'euros de dépenses d'équipement, il est nécessaire d'avoir recours à un nouvel emprunt de :3.500 000,00 euros.

Outre:

- 4.000 000,00 d'euros de subventions diverses attendues,
- d'un virement de 2.468 000,00 euros de la section de fonctionnement,
- de 1.000 000,00 d'euros du fonds de compensation de la TVA,
- et de la vente de différents biens communaux pour près de 4.500 000,00 euros.

Sur une période de 3 ans (2009-2010-2011), suivant des modalités, des durées et des conditions différentes avec des clauses parfois très complexes, nous constatons que le montant total des emprunts souscrits représentera : 19.750 000,00 euros.

L'encours de la dette de la Ville, en 2011 qui s'étale certes sur plusieurs années différentes, est de : **64 259 727,00 euros** . En procédant à un simple calcul c'est à dire :

En divisant, simplement, l'encours global de la dette connue en 2011 soit 64 259 727,00 par le nombre d'habitants: 36 .045, on obtient un poids de la dette encours à ce jour, c'est à dire une « charge potentielle » de : 1 782 euros par habitant .En matière d'arbitrage (emprunt-fiscalité locale) on doit prendre aussi en compte la situation financière des contribuables futurs .

Il est exact que, comme pour un ménage, pour mieux appréhender le risque inhérent à la dette, il convient de prendre en considération la capacité de la commune à rembourser son capital et non le montant total de cette dette.

A notre avis cette capacité de la commune sera stagnante voire diminuera dans l'avenir.

Dans un passé récent, jusqu'en 2008, les montants empruntés ont toujours été supérieurs aux remboursements des emprunts. On a donc reporté sur les exercices futurs la charge de cette dépense d'où un remboursement de dette, cette année de + de 5 000 000,00 d'euros qu'il convient de rapprocher du montant des intérêts des emprunts à rembourser soit: 2.110 000,00 euros montant quasiment identique à celui de 2010.

Cet exposé est loin d'être exhaustif. Toutefois, certains montants demandaient à être soulignés d'autres auraient nécessité un développement plus long.

Le mandat d'un élu n'est jamais impératif .Chaque élu doit pouvoir conserver son libre arbitre en toutes circonstances et en particulier à l'occasion du vote d'un budget engageant la communauté.

La règle de la majorité s'applique pour toutes décisions mais nous ne voterons pas le budget Principal 2011, ni les budgets annexes. Nous ne voterons pas non plus, l'augmentation des taux d'imposition des taxes locales.